

**Le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses  
(CSSTT) invite les étudiantes et les étudiants à présenter leur  
candidature aux bourses d'études 2008**

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles ce sont les jeunes travailleuses et travailleurs qui risquent le plus d'être blessés au travail, et l'âge n'en est pas une. Les recherches révèlent que le manque d'expérience et de formation et l'existence de conditions de travail dangereuses demeurent les principales raisons qui expliquent les taux plus élevés de blessures chez les jeunes travailleurs et ceux nouvellement embauchés. C'est pourquoi le programme annuel de bourses d'études du CSSTT a pour but de mieux faire connaître aux étudiantes et aux étudiants leurs droits en matière de santé et sécurité au travail et les obligations légales des employeurs. Ces derniers doivent offrir une préparation adéquate aux travailleuses et aux travailleurs et leur fournir un milieu de travail sain et sécuritaire. Cette année, les candidates et candidats aux bourses d'études du CSSTT sont invités à exprimer leur point de vue sur la façon dont les employeurs pourraient mieux assurer la sécurité de leur main-d'œuvre jeune et nouvelle. Selon les recherches et l'expérience de nos mandants, les travailleuses et les travailleurs, nouveaux et plus expérimentés, ne reçoivent pas la formation dont ils ont besoin ni même la formation minimale exigée par la loi, souligne Dave Killham, directeur général du CSSTT. À en juger par les expériences des travailleurs et de leurs représentants, les conditions de travail dangereuses continuent d'entraîner des risques pour la santé et la sécurité de tous les travailleurs. Ici, en Ontario, les employeurs ont plusieurs obligations légales générales et spécifiques en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail. Par exemple, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* oblige les employeurs à fournir aux travailleurs les renseignements, les directives et la surveillance nécessaires à la protection de leur santé et de leur sécurité et à prendre

toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection des travailleurs. La Loi renferme également des exigences en matière de formation générale et spécifique, y compris la formation ayant trait au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, aux chariots élévateurs à fourche, aux espaces clos, au transport des marchandises dangereuses et à la certification. Les candidates et candidats au 8<sup>e</sup> Programme annuel de bourses d'études auront le choix de rédiger un texte ou de créer une affiche sur le thème de cette année. Les étudiantes et étudiants qui résident en Ontario et entreprennent leur première année d'études à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'un programme conduisant à un diplôme ou à un certificat, dans une université ou un collège public de l'Ontario, sont admissibles au programme de bourses d'études. Les demandes seront reçues jusqu'au vendredi 6 juin à 16 h. Les candidates et candidats choisis seront contactés en septembre 2008. Une partie des profits du tournoi de golf annuel du CSSTT/Cliff Pilkey servent à financer le programme de bourses d'études. Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme ou pour obtenir un formulaire d'inscription, veuillez communiquer avec Sandy Warden au 1-888-869-7950.

[http://www.whsc.on.ca/pdfs/Scholarship%20Rules08\\_updMar18.pdf](http://www.whsc.on.ca/pdfs/Scholarship%20Rules08_updMar18.pdf)